

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

21 DÉCEMBRE 2022

/ Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le 15 novembre dernier, le groupe familial Despature, au travers de ses sociétés J.P.J.S et JP 3, a déposé une Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les titres SOMFY, au prix de 143 euros par action.

Le **Conseil d'administration de SOMFY** réuni le 7 décembre 2022, a émis un **avis favorable et unanime** sur le projet d'Offre, et déclaré que l'Offre et ses conséquences étaient **conformes aux intérêts du Groupe, de ses actionnaires et de ses collaborateurs**. Le Conseil d'administration a souligné également que l'Offre permet aux actionnaires d'obtenir une liquidité immédiate, les actionnaires devant intégrer le risque de voir la liquidité du marché de l'action SOMFY diminuer fortement après l'Offre si le seuil du retrait obligatoire n'est pas atteint. Cet avis a été rendu sur la base des recommandations du comité ad hoc, composé de trois membres indépendants, et du rapport délivré par Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant et nommé sur proposition de ce comité.

À l'issue de ses travaux, l'expert indépendant a conclu au **caractère équitable des conditions financières de l'Offre, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire**, et à l'absence de dispositions dans les accords et d'opérations connexes susceptibles d'être préjudiciables aux intérêts des actionnaires minoritaires. Il confirme que le prix d'offre donnerait aux actionnaires minoritaires la pleine valeur de la société sans avoir à supporter le risque d'exécution du plan d'affaires notamment dans un contexte de marché volatil.

Le Conseil d'administration recommande donc aux actionnaires de la société d'apporter leurs actions à l'Offre.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a déclaré l'Offre conforme le 20 décembre 2022 et a publié l'avis d'ouverture de l'Offre ce 21 décembre 2022, pour une **ouverture effective du 22 décembre 2022 au 12 janvier 2023**. L'AMF a par ailleurs donné son visa à la Note d'Information des Initiateurs – les sociétés J.P.J.S et JP 3 – ainsi qu'à la Note en réponse de la société SOMFY.

Cette Offre vous donne l'opportunité d'apporter vos titres à un prix de **143 euros par action** et de percevoir une liquidité immédiate tout en faisant apparaître des **primes** de :

+20,6% par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre ;
+38,5% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre.

L'Offre étant réalisée selon la **procédure simplifiée**, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, elle ne pourra **pas être réouverte à la suite de la publication par l'AMF du résultat de l'Offre**.

Le 21 décembre 2022, jour précédant l'ouverture de l'Offre, le groupe familial Despature, actionnaire de référence de l'entreprise depuis 1984, détient 73,9% du capital et 84,2% des droits de vote théoriques de SOMFY.

Dans la mesure où les actions SOMFY non apportées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société, le groupe familial Despature, au travers de ses sociétés J.P.J.S et JP 3, **a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire**, et ce dans les 3 mois à compter de la clôture de l'Offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre Ribeiro
Directeur Général



MODALITÉS COMMENT APPORTER VOS TITRES À L'OFFRE ?

Les actionnaires de SOMFY souhaitant apporter leurs titres à l'Offre pourront le faire à compter de la date d'ouverture de l'Offre le **22 décembre 2022**, pour une durée de 15 jours de négociation, soit une clôture de l'Offre le **12 janvier 2023**. L'Offre étant réalisée selon une procédure simplifiée, elle ne pourra pas être réouverte à la suite de la publication du résultat définitif de l'Offre.

Les actionnaires de SOMFY ont en principe reçu ou vont recevoir de la part de leur intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.) un formulaire de réponse à l'Offre, par courrier à leur domicile ou directement sur leur compte-titre en ligne.

Si vous n'avez pas encore reçu ce formulaire de réponse, nous vous invitons à suivre les instructions ci-après :

AU PORTEUR :

Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier
pour recevoir le formulaire de réponse à l'Offre

AU NOMINATIF :

Contactez Société Générale

Service Client Nomilia au +33 (0) 2 51 85 67 89

(Prix d'un appel local depuis la France métropolitaine ; Tarif en vigueur dans votre pays d'appel depuis les autres pays).

Site internet [Sharinbox](#)

Les actionnaires de SOMFY souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre leur ordre de vente au plus tard le 12 janvier 2023, soit le dernier jour de l'Offre, à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions SOMFY. Il est par ailleurs rappelé aux actionnaires de SOMFY que les actions détenues sous forme nominative devront être converties au porteur pour pouvoir être apportées à l'Offre. Par conséquent, les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif et qui souhaitent les apporter à l'offre devront demander dans les meilleurs délais la conversion au porteur de leurs actions.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter aux informations disponibles sur le [site du Groupe](#).
